

## Département de lettres modernes

### Stages

#### Démarches à accomplir

Au cours de votre formation à AMU, vous pouvez avoir à faire un **stage obligatoire** (par exemple en licence 3 « Domaine du livre » ou « Écritures », ou en master « Monde du livre »). Vous pouvez aussi souhaiter faire des **stages non obligatoires** afin d'enrichir votre parcours et de construire votre projet, ils n'ont alors pas de durée imposée et ne donnent lieu à aucune évaluation.

Dans tous les cas, que le stage soit obligatoire ou facultatif, il doit avoir lieu dans le cadre d'une **convention de stage**.

#### *Quelle sont les démarches administratives à suivre ?*

Lorsque vous aurez trouvé votre lieu de stage en accord avec votre enseignant référent, son contenu, ses dates, le tuteur professionnel qui accepte de vous accueillir dans sa structure, connectez-vous sur i-pro pour renseigner votre demande de validation de stage. N'oubliez pas, notamment, de renseigner le nom du « tuteur universitaire ».

Quand la convention aura été validée par le responsable universitaire (enseignant) et le responsable administratif, vous recevrez sur votre adresse AMU, la convention pré-remplie, qu'il faudra faire signer (circulation par e-mail) à toutes les parties AVANT le début du stage. Elle sera, en fin de parcours, envoyée (ou déposée en 3 exemplaires) à la scolarité avec toutes les signatures. Vous l'y récupérerez une semaine plus tard (votre exemplaire propre et celui de la structure).

**Prévoyez au moins 3 à 4 semaines pour toutes ces démarches, avant le stage.**

À la scolarité, votre interlocutrice pour toutes les **questions administratives** sur le stage sera Mme Déborah Lebreton ([deborah.lebreton@univ-amu.fr](mailto:deborah.lebreton@univ-amu.fr)).

*À quelle période effectuer votre stage obligatoire ?*

Pendant les périodes de cours (semestres pairs et impairs), aucune semaine n'est banalisée pour vos stages.

**En licence**, votre stage obligatoire est inscrit en semestre 6 dans votre fiche pédagogique, c'est pour ce semestre-là qu'il sera évalué, par la production obligatoire, à l'issue du stage, d'un écrit qui élabore une réflexion sur cette expérience (voir les MCC pour chacun des groupes et le détail des attentes lors des séances dédiées au stage). Ces écrits en lien avec le stage nécessitant un temps long d'élaboration, de réflexion, après l'effectuation de celui-ci, il vous est donc vivement conseillé d'anticiper et de faire le stage dès la L2, ou, au plus tard, en S5. S'il est possible de remettre l'écrit lié au stage pour la session 2 du semestre 6 (juin), il est préférable de le faire pour la session 1 (mai) afin de ne pas avoir de difficulté avec les compensations (si vous êtes défaillant à l'UE stage, vous devrez en effet repasser en session 2 les UE que vous n'auriez pas validées).

**En master Monde du livre**, les stages longs se déroulent, le plus souvent, après la fin des cours de l'année (soutenance début septembre en M1 ; octobre ou novembre en M2).

Cécile Vergez-Sans

MCF – Littérature française

Responsable des stages pour la licence Écritures, la licence Lettres-Domaine du livre, le master 1 Monde du livre.

[cecile.vergez-sans@univ-amu.fr](mailto:cecile.vergez-sans@univ-amu.fr)